Copie pour impression Réception au contrôle de légalité le 04/08/2025 à 15h59 Réference de l'AR : 052-215201807-20250625-2025DL036\_1-DE Affiché le 04/08/2025 ; Certifié exécutoire le 04/08/2025



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

++++

# Séance ordinaire du 25 juin 2025

++++

REF: 2025 / 036

Nombre effectif et légal des Membres du Conseil Municipal : 23

Nombre des Membres en exercice : 23

Nombre des Membres présents à la séance : 19

Nombre des votants (Présents + pouvoirs) : 22 L'an deux mil vingt-cinq, le 25 du mois de juin à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la ville de JOINVILLE, assemblé en son lieu ordinaire - salle du Conseil Municipal en Mairie, sous la présidence de M. Bertrand OLLIVIER, Maire, pour la tenue de la session ordinaire, en suite de la convocation faite par M. le Maire de ladite ville le 18 juin 2025.

<u>Présents</u>: M. OLLIVIER - Mme JEAN DIT PANNEL - M. LAMBERT - Mme DI TULLIO - M. TAILLANDIER - M. NIVELAIS - M. BOZETTI - M. ROZE - M. MULLER - Mme FION - Mme ROBERT - Mme MARQUELET - Mme BRINGAND - M. LEGENDRE - Mme BLOT - M. MARIE - M. NEVEU - M. MATTERA - Mme PATIN.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer.

## Absents excusés :

Mme HERAULT avait donné pouvoir à M. LAMBERT Mme HUMBLOT avait donné pouvoir à Mme FION Mme CHOMPRET Mme PRATBERNON avait donné pouvoir à M. NEVEU

#### Absents : /

Mesdames MARQUELET et PATIN ont été désignées pour remplir les fonctions de secrétaires de séance qu'elles ont acceptées.

# OBJET : DON A LA LIGUE CONTRE LE CANCER DE LA VILLE DANS LE CADRE DE L'HOMMAGE A MONSIEUR JACKY FLEURIGEON

La famille de Monsieur Jacky FLEURIGEON a souhaité organiser une quête en faveur de la Ligue contre le cancer à l'issue de la cérémonie en sa mémoire.

Les donateurs ont été nombreux, et la collecte s'est élevée à 930 € qui sont répartis comme suit : 285 euros en chèques remis directement à la Ligue, 30 euros par virement au profit de la Ligue et 615 euros en espèces que Mme FLEURIGEON souhaite faire don à la commune afin que cette dernière effectue le versement à la Ligue.

Aussi, afin de renforcer ces dons importants, Monsieur le Maire propose que la ville contribue à la même hauteur, en faveur de la Ligue Contre le Cancer, soit 930 euros.

Le don de la commune pour la Ligue contre le Cancer est donc de 1545,00 euros (930 euros contribution directe de la ville + 615 euros du don de Mme Fleurigeon collectés lors de la cérémonie).

Cette délibération annule et remplace la n° 2025-032, suite au courrier du 19 mai 2025 de Madame la Préfète relatif à l'élection d'un nouvel adjoint sans procéder à la désignation du conseiller municipal suivant de la liste.

## Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

- **D'accepter** le don de 615,00 euros en espèces de Mme Fleurigeon émanant de la collecte lors de la cérémonie pour reversement à la Ligue contre le Cancer,
  - **D'approuver** le versement d'une somme de 1 545,00 euros en faveur de la Ligue contre le Cancer,
  - **D'imputer** cette somme sur la ligne budgétaire correspondante.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits Au registre sont les signatures Pour extrait conforme Le Maire de JOINVILLE, Bertrand OLLIVIER

